



## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer**

Service de l'eau et des risques

Perpignan, le 15 mars 2016

Affaire suivie par :  
Jean-Pierre LAMY

☎ : 04.68.51.95.72  
✉ : jean-pierre.lamy  
@pyrenees-orientales.gouv.fr

### AVIS AU PUBLIC – Première insertion

Enquête publique pour la régularisation administrative d'ouvrages d'irrigation de l'EARL « Les Vergers d'Ille Roussillon » sur les communes de Thuir, Saint-Féliu d'Avall, Saint-Féliu-d'Amont, Camélas et Millas.

En application de l'arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2016063-0001 du 03 mars 2016 il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation unique requise, au titre du code de l'environnement, pour l'opération précitée.

Le dossier d'enquête publique, composé de la demande d'autorisation « loi sur l'eau », de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité environnementale, ainsi que le registre à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Thuir, Saint-Féliu d'Avall, Saint-Féliu-d'Amont, Camélas et Millas pendant 36 jours consécutifs, du lundi 04 avril 2016 au lundi 09 mai 2016 inclus.

Toute personne pourra en prendre connaissance sur place aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, exceptés les samedi, dimanche et jours fériés, soit du lundi au vendredi, aux jours et horaires suivants :

Commune	Adresse	Horaires d'ouverture au public
Thuir	30, boulevard Léon-Jean Grégory 66 301 THUIR	du lundi au vendredi : 8h-12h et 14h-18h.
Saint-Féliu d'Avall	114, avenue du Canigou 66 170 SAINT FELIU D'AVALL	les lundi, mercredi, vendredi : 10h-12h et 14h-16h  le mardi : 10h-12 h  le jeudi : 10h-12h et 16h-18h30

**Téléphone :**

+33 (0)4.68.38.12.34

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

**Adresse Postale :** 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

**Renseignements :**

**INTERNET :** [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)

**COURRIEL :** [ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr)

Saint-Féliu d'Amont	rue de la Mairie 66170 SAINT FELIU D'AMONT	du lundi au vendredi : 10h00-12h00 et 15h00-17h00
Millas	Place de l'Hôtel de Ville 66170 MILLAS	du lundi au jeudi : 10 h-12 h et 15 h 45-17 h 45  le vendredi : 10 h-12 h et 15 h 45-16 h 45
Camélas	Lieu dit La Plaine 66300 CAMELAS	du lundi au mercredi : 8h00-12h00 le vendredi : 8h00-12h00

Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la mairie de Thuir, siège de l'enquête, à Madame le Commissaire enquêteur – Enquête publique pour « la régularisation d'ouvrages d'irrigation sur les communes de Thuir, Saint-Féliu d'Avall, Saint-Féliu-d'Amont, Camélas et Millas » – 30, boulevard Léon Jean Grégory, 66300 Thuir, qui les annexera aux registres après les avoir visées.

Madame Anne Isabelle PARDINEILLE, désignée en qualité de commissaire enquêteur pour les besoins de cette enquête, recevra les observations du public comme suit :

- mairie de Thuir : le vendredi 08 avril 2016, de 14h00 à 17h00 ;
- mairie de Saint Féliu d'Avall : le mardi 19 avril 2016 de 10h00 à 12h00 ;
- mairie de Saint Féliu d'Amont : le mardi 19 avril de 15h00 à 17h00 ;
- mairie de Camélas : le mercredi 26 avril de 10h00 à 12h00
- mairie de Millas : le 09 mai 2016 de 14h30 à 17h30 (*ouverture exceptionnelle à 14h30*)

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance de l'arrêté d'ouverture d'enquête sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales à l'adresse suivante: <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau>

L'ensemble du dossier d'enquête est mis à la disposition du public en mairie de Thuir, Saint-Féliu d'Avall, Saint-Féliu d'Amont, Camélas et Millas ainsi qu'à la Préfecture des Pyrénées-Orientales (Direction départementale des territoires et de la mer). Toute personne physique ou morale intéressée pourra en obtenir communication après en avoir fait la demande dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

À l'expiration du délai de l'enquête, soit le lundi 09 mai 2016, à l'heure de fermeture des mairies au public, les registres d'enquête seront mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine le responsable du projet et lui communiquera les observations orales et écrites consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexes à la préfète des Pyrénées-

Orientales avec un rapport sur l'enquête et, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables assorties de réserves ou défavorables.

Une copie des conclusions et du rapport du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales, à l'adresse internet précitée, ainsi qu'en mairie de Thuir, Saint Féliu d'Avall, Saint Féliu d'Amont, Camélas et Millas et à la Préfecture des Pyrénées-Orientales (Direction départementale des territoires et de la mer) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être sollicitées auprès de M. Jean-Yves DEPRADE, EARL « Les Vergers d'Ille Roussillon », Z. A. avenue des Corbières – BP. 16, 66301 THUIR – Tél. : 06 50 24 36 05.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation ou un refus, prise par arrêté de la préfète des Pyrénées-Orientales.

**Téléphone :**

+33 (0)4.68.38.12.34

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

**Adresse Postale :** 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

**Renseignements :**

**INTERNET :** [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)

**COURRIEL :** [ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr)